

# Politique de protection des données

**Association Swissdec**

Swissdec, 6004 Lucerne

[www.swissdec.ch](http://www.swissdec.ch)

Politique de protection des données

## Aperçu des modifications

### Politique de protection des données, édition de juillet 2009

Passage concerné	Modification
2 <sup>e</sup> paragraphe, 1 <sup>re</sup> énumération	Complété

### Politique de protection des données, édition de décembre 2016

Passage concerné	Modification
Document entier	Mise à jour

### Politique de protection des données, édition de mai 2019

Passage concerné	Modification
Document entier	Adaptation aux nouveaux statuts
Signatures	Mise à jour suite à un changement de personnel

L'Association Swissdec vise à normaliser, uniformiser et simplifier la transmission électronique de données (en particulier les données concernant les salaires, les prestations et les données financières) que doivent communiquer les entreprises aux organisations destinataires (les assureurs, les autorités et les établissements financiers) en vertu d'une obligation légale ou d'une convention contractuelle, en vue d'un traitement ultérieur conforme à la loi.

L'Association Swissdec est consciente que ses activités se déploient dans un domaine sensible du point de vue de la protection des données. Elle prend par conséquent toutes les mesures nécessaires à l'application des prescriptions légales relatives à la protection des données dans son champ d'activité. Concrètement, cela signifie que:

1. L'Association Swissdec exploite un système de gestion de la protection des données certifié OCPD (ordonnance sur les certifications en matière de protection des données) et GoodPriv@cy. Ce système fait l'objet d'une mise à jour et d'un développement permanents.
2. L'Association Swissdec s'engage à observer strictement les dispositions légales et contractuelles, de même que les directives internes complémentaires en matière de protection des données. Les traitements de données s'effectuent exclusivement sur une base légale ou contractuelle.
3. La fonction de filtrage assurée par le répartiteur garantit une distribution adaptée aux besoins et aux exigences légales de chaque destinataire pour l'accomplissement de ses tâches. Il n'est pas créé de fichier de sauvegarde lors du processus de filtrage et de transmission.
4. Une entreprise spécialisée assure, sur mandat de l'Association Swissdec, le fonctionnement du répartiteur dans un environnement sécurisé. L'Association Swissdec contrôle le traitement des données par l'exploitation du répartiteur et s'assure notamment que celui-ci n'utilise pas les données transmises par l'intermédiaire du répartiteur pour ses propres besoins et ne les transmet pas à des tiers non autorisés.
5. Le traitement des données est protégé lors de chacune de ses phases, l'Association Swissdec prenant les mesures techniques et organisationnelles adéquates à cet effet. La mise en œuvre et l'observation des exigences garantissant une sécurité appropriée des informations sont également contrôlées par l'Association Swissdec.
6. L'efficacité des mesures prises par l'Association Swissdec concernant la protection des données est constamment évaluée et améliorée. Au besoin, les rectifications nécessaires sont apportées.
7. L'Association Swissdec veille à ce que les personnes concernées puissent faire usage de leurs droits légaux tels que le droit à l'information et le droit de rectification.

Lucerne, mai 2019

Felix Weber  
Président de l'Association Swissdec

Claudio Fischer  
Vice-président de l'Association Swissdec